

Séance extraordinaire du 5 décembre 2010

À cette séance extraordinaire tenue le cinquième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix, étaient présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

*Monsieur Frédéric Vallières
Monsieur Clément Roy
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Patrice Simard
Monsieur Normand Tremblay
Monsieur Scott Mitchell*

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Renonciation à l'avis de convocation

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Simard

2816-12-10

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que tous les membres du conseil présents dans la Municipalité renoncent à l'avis de convocation.

Engagement du directeur du Service de la Sécurité Incendie pour la Municipalité de Scott.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Tremblay

2817-12-10

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'engagement de Monsieur Nicolas Roy à titre de directeur du Service de la Sécurité Incendie pour la Municipalité de Scott.

Nomination de Monsieur Frédérick Marcoux

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

2818-12-10

ET RÉSOLU UNANIMEMENT la nomination de Monsieur Frédérick Marcoux à titre de directeur du Service de sauvetage nautique pour la Municipalité de Scott.

Avis de motion no.276

Avis de motion

*Avis de motion est donné par le conseiller Frédéric Vallières qu'un règlement d'emprunt portant le **numéro 276** et ayant pour objet un règlement d'emprunt pour l'asphaltage de certaines rues de la Municipalité.*

Demande de soumission pour achat d'une sableuse

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

2819-12-10

ET RÉSOLU UNANIMEMENT qu'une demande de soumissions soit faite pour l'achat d'une sableuse pour la Municipalité.

Engagement de Monsieur William Cliche pour l'entretien de la patinoire, saison 2010-2011.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

2820-12-10

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'engagement de Monsieur William Cliche pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2010-2011 pour un montant de 5 000. \$ qui se répartit comme suit :

1^{er} versement : 2 000. \$

2^e versement : 2 000. \$

3^e versement : 1 000. \$

Je, Clément Marcoux, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Patrice Simard à 12 :10 hres.

Clément Marcoux, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier